

Communiqué de presse
14 Janvier 2015

Déclaration commune des cultes reconnus, de la laïcité et du Gouvernement fédéral pour construire ensemble et respecter nos valeurs fondamentales

Les attentats survenus à Paris ont suscité un choc, une forte émotion mais également un sursaut citoyen démocratique. Nous devons être tous unis contre la haine et le radicalisme.

A Paris, à Bruxelles, dans le monde, des millions de démocrates ont rappelé avec force les principes fondateurs de nos démocraties : la liberté d'expression, la liberté de penser, la liberté de presse.

La Belgique est un pays ouvert, tolérant et accueillant. Le terrorisme, l'intégrisme, le radicalisme et les discours haineux n'y ont pas leur place. Nous devons éviter de tomber dans le piège tendu par les terroristes visant à diviser les citoyens.

Ensemble, nous voulons rappeler le respect de la séparation de l'Église et de l'État, l'importance tel que mentionnée à l'article 19 de la Constitution relative à la liberté de culte et d'opinion.

En un mot, nous ne voulons pas d'une société terrorisée. Au contraire, nous voulons assurer efficacement et fermement la sécurité dans une société de tolérance, une société de la confiance, une société pluraliste, en un mot, une société libre.

La volonté est claire : nous devons défendre et promouvoir notre socle commun de valeurs. Nous condamnons toutes les formes de radicalisme. Nous refusons tous les amalgames et les confusions. Nos valeurs sont universelles, ce sont celles des Lumières comme les libertés fondamentales telles que la liberté d'expression, la liberté de culte, la liberté de conscience, la séparation de l'Église et de l'État, l'égalité entre les hommes et les femmes, la non-discrimination.

Plus que jamais, les autorités publiques et les représentants des cultes et de la laïcité doivent s'engager pour défendre le vivre ensemble dans le respect et la tolérance..

Chaque communauté religieuse en Belgique a le droit à la sécurité et au respect. Nous entendons assurer impérativement aux citoyens le droit de vivre et d'exprimer leurs convictions en toute tranquillité et ce, dans les limites fixées par la loi. Chacun a le droit de pouvoir s'exprimer librement sans menace et sans risque.

URL source: <https://premier.wilmes-ii.archive.belgium.be/fr/d%C3%A9claration-commune-des-cultes-reconnus-de-la-la%C3%AFcit%C3%A9-et-du-gouvernement-f%C3%A9d%C3%A9ral-pour-construire>